

Procès verbal

Le vendredi 27 février 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 20 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Benoit CODRON.

Secrétaire de la séance : Éric PASSIEU

Présents : Benoit CODRON, Alexandra BOURILLON, Hugues COURTIER, Blandine LATHÉLIZE, Gaëtan GAGNANT, Fabien COURTIER, Mathias HANUSIAK, Éric PASSIEU, Romain COURTIER, Bertand CODRON

Représentés : Delphine CODRON représentée par Benoit CODRON, Sébastien GOAPPER représenté par Gaëtan GAGNANT

Absents et excusés : Anissa HASNAOUI, Annie ETOILE, Micael GONVALVES

Ordre du jour :

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 23 octobre 2025

Approbation du procès verbal du conseil municipal du 19 décembre 2025

Calendrier des élections municipales 2026

Syndicat intercommunal pour les lycées du canton de Dammartin-en-Goële - participation aux frais de fonctionnement

Autorisation à donner à Monsieur le Maire de signer une convention relative à la mise à disposition d'un abri voyageur

Virement de crédit

Subvention à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

Questions diverses

Délibérations du conseil :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23-10-2025 (N° DE_2026_001)

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 23 octobre 2025

Après lecture du compte-rendu du conseil municipal du 23 octobre 2025, le conseil a approuvé le compte-rendu à l'unanimité.

Délibération : adoptée

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19-12-2025 (N° DE_2026_003)

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2025

Après lecture du compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2025, le conseil a approuvé le compte-rendu à l'unanimité.

Délibération : ajournée

Autorisation à donner à Monsieur le Maire pour renouveler la convention relative à la mise à disposition d'abri-voyageur avec le département (N° DE_2026_004)

OBJET : Autorisation à donner au Maire pour signer le renouvellement de la convention relative à la mise à disposition d'abri-voyageur par le Département de Seine-et-Marne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de Seine-et-Marne met à disposition de la commune des abris-voyageurs sur son territoire, dans le cadre d'une convention.

La convention actuellement en vigueur arrive à échéance et il convient de la renouveler afin de continuer à bénéficier de la mise à disposition de ces équipements pour le confort et la sécurité des usagers des transports en commun.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

1. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de renouvellement relative à la mise à disposition d'abri-voyageur avec le Département de Seine-et-Marne.
2. De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à la Préfecture et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Délibération : adoptée

Salle polyvalente location vaisselle- Tarifs 2026 (N° DE_2026_006)

Les tarifs des services municipaux doivent être présentés en séance du Conseil Municipal .
De la vaisselle est proposée à la location lors de la réservation de la salle des fêtes.

Le tarif est fixé à 100€ (cent euros) pour 24 personnes (3 verres, 4 assiettes, tasse à café, 6 couverts).

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les tarifs ci-dessus présentés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents ou représentés,
accepte ces tarifs de location de la salle polyvalente.

Délibération : adoptée

Benoit CODRON
Président de séance

Éric PASSIEU
Secrétaire de séance